



## Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Tél. : 819 560-8444  
Fax. : 819 560-8445  
[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue par vidéo conférence, le mardi 5 mai 2020 à 19 h.**

**Étaient présents :**

**Siège # 2. Madame Lisa Irving  
Siège # 3. Madame Monique Scholz  
Siège # 4. Madame Sylvie Caron  
Siège # 5. Madame Chantal Langlois  
Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

**Était absent :**

**Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

### **#1 Ouverture de la séance**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

### **#2 2020-05-060 Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2020
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
7. Question du public
8. Approbation des salaires 14 844,33\$ et des comptes 19 393,48 \$
9. Correspondance
  
10. Résolutions
  - 10.1 Carte de guichet et de crédit
  - 10.2 Mise de fond pour la réfection de la route 257
  - 10.3 Achat de plexi glace
  - 10.4 Séances du conseil
  
11. Varia

12. Période de questions

Aucun public présent

13. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le varia ouvert.

**Adoptée**

#3 2020-05-061 **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 7 avril 2020, et qu'ils en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2020, et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture du dit procès-verbaux et qu'il soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

#4 **Rapport des comités et du maire**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 **Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 30 avril 2020.

#6 **Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'avril 2020 du service incendie par le chef pompier, monsieur Beauchesne, le rapport de voirie par monsieur Bruce St-Laurent ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par monsieur Fernando Rosas.

#7 **Questions du public**

Questions et/ou commentaires :

- Aucun public présent

#8 2020-05-062 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 19 393,48 \$, pour les déboursés : # 202000105 à # 20200122.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 14 844,33 \$, pour les déboursés : #202000114 à # 202000162.

Adoptée

## #9 Correspondances

- Soumission médailles pour chien
- Fermeture Récup-Estrie (Denis Fortier)
- Ouverture bureau municipal
- Changement d'huile camion incendie
- Changement de ponceaux 4 mai sur le chemin Franceville
- Ponceaux
- Plainte écrite citoyen

## #10 Résolutions

### #10.1 2020-05-063 Carte de guichet et de crédit pour la municipalité

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal donne l'autorisation à la directrice générale de se procurer une carte de guichet pour la municipalité et faire réactiver la carte de crédit pour une limite maximum 5 000 \$.

Adoptée

### #10.2 2020-05-064 Participation de la municipalité du canton de Hampden aux coûts de la réfection de la route 257 en fonction des subventions disponibles dans des programmes gouvernementaux

**CONSIDÉRANT** la mise à jour des coûts de la réfection de la route 257 tel que présentée par les résultats de l'étude d'ingénierie préliminaire (voir annexe 1);

**CONSIDÉRANT** que les cinq municipalités composant le comité intermunicipal de la route 257 doivent participer financièrement aux coûts de réfection de ladite route selon l'entente intermunicipale signée entre elles et la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire des demandes de subvention pour obtenir des fonds pour la réfection de la route 257 et que certains programmes existent actuellement et d'autres programmes de subvention devraient être applicables à compter de 2020;

**CONSIDÉRANT** les scénarios présentés lors de la rencontre du 21 avril 2020 et le choix des critères requis afin d'aller de l'avant dans les demandes de subvention actuelles et futures;

**CONSIDÉRANT** que le consortium des cinq municipalités, coordonné par la MRC, doit se doter de critères de choix pour faire des demandes de subvention dont, entre autres, le pourcentage de subvention disponible;

**CONSIDÉRANT** que le RIRRL (redressement des infrastructures routières locales) prévoit 75% de subvention possible et est applicable pour environ 15 km couvrant divers segments de la route 257 apparaissant au tableau fourni en annexe, pour une somme d'environ 3,5 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** que, tel que présenté dans le même tableau, il est possible que nous ayons avantage à déposer des demandes d'aide financière combinées à plus d'un programme si les critères de financement sont favorables et si la mise de fonds globale n'excède pas 25% du coût du projet;

**CONSIDÉRANT** que, dans ce scénario global multiprogrammes, ultimement si toute la route 257 pouvait faire l'objet d'un projet en une seule phase, le coût de ce projet pourrait être de 14 M \$; la mise de fonds devant être de moins de 25% de cette somme, tel que présenté dans le même tableau;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de financer notre part du cinquième de la mise de fonds, en tout ou en partie à l'aide de fonds propres, par le biais d'un emprunt contracté par la MRC ou de toute autre source;

**CONSIDÉRANT** que les sommes requises par les municipalités apparaissent aux scénarios proposés lors de la rencontre du 21 avril et que chaque municipalité doit décider des modes de financement qu'elle entend utiliser.

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts présentés sont des estimations qui ne comprennent pas les frais préparatoires et d'accompagnement et que ceux-ci ne devront pas excéder un pourcentage du coût total habituellement associé à ce type de projet.

**IL EST RÉSOLU :**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden accepte de rassembler et verser à la MRC du Haut-Saint-François sa part d'un cinquième de la mise de fonds nécessaire pour le projet de réfection qui sera déposé à un ou plusieurs programmes d'aides gouvernementales pour financer la voirie locale, jusqu'à concurrence de 732 763 \$

**Adoptée**

**#10.3 2020-05-065 Achats de plexi glace pour le bureau**

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire installer un plexi glace et les installations nécessaires à l'entrée du bureau municipal pour la sécurité des employés et des citoyens.

**Adoptée**

**#10. 2020-05-066 Séances du conseil**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la Ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée (résumé) dès que possible par tout

moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence ou à la salle des Loisirs pour les élus n'ont pas accès à un ordinateur et ce jusqu'à nouvel ordre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil autorise d'effectuer l'achat d'un projecteur pour un montant maximum de 1 000 \$ afin qu'ils puissent assister aux réunions avec distanciation et précaution à la salle des Loisirs (Pavillon) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que les séances du conseil seront tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence et aussi sur place (pavillon) selon leur discrétion avec les directives de distanciations pour ceux et celles qui n'ont pas accès aux services informatiques. **QUE** l'ordre du jour préliminaire soit publié au plus tard le vendredi précédent la séance, pour que les citoyens puissent emmètront leurs questions ou commentaires, soit en téléphonant au bureau municipal ou en envoyant un courriel à la municipalité.

**Adoptée**

#11 **Varia**

- Niveleuse Scotstown

#12 **Période de questions**

Aucun public présent

#13 2020-05-067 **Levée de séance**

À 20 h 40 Madame Chantal Langlois propose la levée de la séance.

---

Bertrand Prévost  
Maire

---

Manon Roy  
Directrice générale et secrétaire-trésorière